



ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Proposition de loi Cherpion sur l'apprentissage et l'emploi des jeunes

François Moutot, directeur général de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), a été auditionné par Gérard Cherpion (député UMP des Vosges) dans le cadre de cette proposition de loi qu'il a déposée avec les députés Bernard Perrut (UMP-Rhône) et Jean-Charles Taugourdeau (UMP-Eure-et-Loir). Ils ont échangé sur la nécessaire amélioration de l'image de l'apprentissage, la revalorisation du statut d'apprenti, les démarches de simplification administratives à prendre pour faciliter la vie des entreprises artisanales qui veulent embaucher des apprentis et sur le thème des « ambassadeurs » de l'apprentissage à travers la nomination de personnalités régionales du monde artisanal. François Moutot a aussi abordé le problème de la réglementation relative à l'utilisation des machines dangereuses par les mineurs, les textes en vigueur ne reconnaissant pas aux inspecteurs du travail de compétence pour contrôler les conditions d'utilisation par l'apprenti de telles machines. Un décret modifiant la loi devrait bientôt paraître. Enfin, François Moutot a demandé que le médecin traitant puisse délivrer le certificat d'aptitude indispensable à l'apprenti pour signer un contrat d'apprentissage. La PPL sera examinée en commission des affaires sociales le 8 juin et en séance publique à partir du 15 juin. Le gouvernement a décidé d'engager la procédure accélérée.

Douzièmes rencontres sénatoriales de l'apprentissage

Les rencontres sénatoriales de l'apprentissage, co-organisées par l'APCMA et la présidence du Sénat, se sont déroulées au Sénat le 17 mai. A cette occasion, Gérard Larcher, président du Sénat et Alain Griset, président de l'APCMA, ont accueilli dans la cour de la présidence du Sénat un camion de pompiers restauré par les apprentis du CFA de Villiers-le-Bel, destiné à rejoindre un centre de formation au Sénégal dans le cadre de l'opération « Apprentissage sans frontières ». En fin de journée, Nadine Morano, ministre de l'apprentissage, a répondu dans l'hémicycle aux questions orales de nombreux sénateurs sur l'apprentissage, en présence dans les tribunes d'un grand nombre d'apprentis et d'élus de CMA. Le ministre a annoncé la parution d'un décret prévoyant l'augmentation du taux du pourcentage de la taxe d'apprentissage attribuée au CFA qui passera progressivement de 52 à 59% jusqu'en 2015. C'est à partir de cette date que les CMA formeront 145 000 apprentis ainsi qu'elles s'y sont engagées. Le coût de l'ensemble de ces mesures de vingt millions d'euros sera financé par le gouvernement.

Débat à l'Assemblée nationale sur l'emploi des jeunes

A l'initiative du groupe socialiste, les députés ont débattu le 12 mai en séance publique sur l'emploi des jeunes et l'alternance. Alain Vidalies (PS-Landes) a évoqué un plan pour l'emploi des jeunes comprenant dix propositions dont la création de 300000 emplois jeunes. De son côté, Xavier Bertrand a annoncé que les apprentis auront accès aux CROUS, de façon qu'ils soient traités sur un pied d'égalité avec les étudiants. Il a précisé que ces mesures seront intégrées dans le projet de loi de finances rectificatif pour 2011. Pierre Méhaignerie, (UMP-Ille-et-Vilaine), président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, fort de l'expérience de la faculté des métiers de Rennes, a estimé nécessaire de généraliser des « ponts entre CFA et universités », ces « passerelles » devant permettre à un apprenti de retrouver l'université, pour perfectionner son cursus et aux étudiants de confronter leur enseignement théorique à la pratique.

Proposition de loi Mancel sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail

Cette PPL déposée par Jean-François Mancel (UMP-Oise), prévoit la création de deux stages d'observation obligatoires, d'une durée comprise entre deux et quatre semaines, pour les élèves en classe de seconde et de première des séries générales et technologiques. Elle propose aussi la généralisation de l'apprentissage pour l'obtention des diplômes professionnels, et la création d'un contrat de travail unique qui gommerait les différences entre CDI et CDD.

ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- Proposition de loi Cherpion sur l'apprentissage et l'emploi des jeunes
- Douzièmes rencontres sénatoriales de l'apprentissage
- Débat à l'Assemblée nationale sur l'emploi des jeunes
- Proposition de loi Mancel sur l'insertion des jeunes sur le marché du travail
- PLFR pour 2011
- Proposition de loi Fourcade sur la réforme de l'hôpital
- Label "origine France garantie"
- Visite de deux CFA dans les Vosges
- Frédéric Lefebvre fvisite des centres de formation d'apprentis

ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Jean-Claude Flory, député UMP de l'Ardèche

INTERVIEW 4

Jean Mallot, député socialiste, radical, citoyen et divers gauche de l'Allier



PLFR pour 2011

L'Assemblée nationale examinera à partir du 1^{er} juin un projet de loi de finances rectificatif pour 2011 (PLFR). Le projet de loi introduit une contribution supplémentaire si l'entreprise ne respecte pas son quota d'alternants. Le texte propose aussi de porter le seuil minimal de salariés en alternance de 3 à 4% de l'effectif annuel moyen de l'entreprise. François Moutot a rencontré Gérard Cherpion, rapporteur pour avis. Il lui a exprimé le souhait que la taxe d'apprentissage, dont la réforme est prévue dans ce PLFR, soit versée directement aux CFA et calculée au prorata du nombre d'apprentis. Les CMA constituent, avec 95 000 apprentis formés chaque année, le premier réseau de formation en apprentissage de France et ce, sans bénéficier suffisamment du produit de la taxe.

Proposition de loi Fourcade sur la réforme de l'hôpital

Les députés ont adopté en séance publique l'amendement Malherbe (UMP-Essonne) complétant celui de Valérie Boyer (UMP-Bouches-du-Rhône), rapporteur, qui instaure un devis-type pour les chirurgiens dentistes destiné au patient, comprenant le prix de la prothèse, distinct du prix des prestations du professionnel et la provenance des matériaux.

Label « origine France garantie »

Lors d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale par Yves Jégo (Parti Radical Valoisien - Seine-et-Marne) le député a présenté le label « origine France garantie ». Ce label visera à certifier les produits d'origine française et sera attribué aux entreprises apportant une information claire et garantie sur l'origine nationale des produits. Il permettra de mieux repérer les produits français, d'accroître leur traçabilité et de favoriser le maintien de nombreux savoir-faire français.

Joel Fourny, président de la CMA de Loire-Atlantique et président de la commission des affaires économique de l'APCMA, est intervenu lors de ce colloque. Il a rappelé que l'artisanat représente trois millions d'emplois non délocalisables et offre des perspectives d'avenir grâce à l'apprentissage dans plus de cinq cent-dix activités.

Visites de deux CFA dans les Vosges

Des membres du groupe sur l'artisanat au Sénat se sont rendus dans le cadre d'une mission dans les Vosges. Les sénateurs UMP Michel Houel (Seine-et-Marne) Jackie Pierre (Vosges) Esther Sittler (Bas-Rhin) respectivement président et membres du groupe « artisanat et services » ont visité les CFA d'Epinal qui dépend de la CMA des Vosges et celui d'Arches pour le CFA du bâtiment. Ils ont rappelé leur soutien à l'apprentissage pour répondre à l'enjeu de l'emploi des jeunes, notamment parmi les 180 000 recensés comme déscolarisés.

Frédéric Lefebvre visite des centres de formation d'apprentis

Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé de l'apprentissage, a visité l'Institut des métiers de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) des Hautes-Alpes. A cette occasion, Jean-Pierre Gaulard, président de la CMA, a présenté son projet « pôle des métiers et de l'artisanat » destiné à la formation des apprentis et des artisans qui sera mis en place d'ici 2015.

Toujours accompagné d'Alain Griset, Frédéric Lefebvre s'est également rendu au centre de formation des apprentis du Virolois de Tourcoing. Il a insisté sur la création du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), souligné que la « simplification de la paperasserie administrative » est en cours et qu'il allait prochainement « réunir tous les réseaux bancaires pour une discussion » afin que les crédits repartent.



GRAND SUCCÈS DES DOUZIÈMES RENCONTRES SÉNATORIALES DE L'APPRENTISSAGE

Les RSA 2011 se sont déroulées autour du thème « *l'apprentissage : c'est faire ses études en entreprise* ». Elles ont une nouvelle fois valorisé l'apprentissage et ont permis, lors d'une table ronde très conviviale, un dialogue ouvert et constructif entre apprentis et sénateurs. Cet événement a remporté un très large succès auprès des parlementaires, apprentis et élus des CMA très motivés par les enjeux. Dans la matinée, le président Larcher, Muguette Dini (UC-Rhône), présidente de la commission des affaires sociales et Alain Griset, ont visité avec un vif intérêt l'Institut des métiers de Villiers-le-Bel qui dépend de la CMA du Val d'Oise.



BRÈVES

■ Trois Universités régionales des métiers de l'artisanat (URMA) ont été validées par la commission de labellisation des URMA qui dépend de l'APCMA.

■ Bernard Stalter, président de la CMA d'Alsace, a été nommé à la présidence de la Société interprofessionnelle artisanale de garantie d'investissement (SIAGI).

■ Les « rencontres d'art et Design en Europe » se sont tenues au Sénat avec pour ambitions de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels.

PALMARÈS APCMA

Carton vert

Aux députés Malherbe et Boyer pour leur amendement créant un devis-type pour les dentistes, qui distingue le prix de la prothèse de celui des prestations.



**Question écrite de Monsieur Jean-Claude Flory Député UMP de l'Ardèche**
12 janvier 2011

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la clarification qui doit être faite entre travail dissimulé et entraide familiale, notamment dans les entreprises familiales. Ainsi, dans l'artisanat, le commerce ou l'agriculture, lors de la période estivale touristique, l'entraide familiale bénévole est relativement courante. L'exploitant pense qu'il peut recourir à l'aide de ses proches (parents, frère, soeur, fils, fille) ou de son épouse lorsque celle-ci, employée à temps plein en dehors de l'entreprise, n'a pas adopté le statut de conjoint collaborateur. Or les organismes de contrôle (URSSAF, MSA...) sont alors amenés à prononcer des sanctions pour travail dissimulé. Cette interprétation subjective des faits laisse donc les entrepreneurs dans une insécurité juridique. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser les conditions dans lesquelles le recours à l'entraide familiale pour des tâches exceptionnelles et occasionnelles est toléré, ainsi que les situations dans lesquelles la constitution d'un contrat de travail est obligatoire.

Réponse écrite de Monsieur Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé le 17 mai 2011

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'entraide familiale pour des tâches occasionnelles et ponctuelles, notamment dans les secteurs de l'artisanat, du commerce ou de l'agriculture lors des périodes estivales. L'entraide familiale est très répandue dans les petites entreprises familiales, dans lesquelles le chef d'entreprise recourt aux membres de sa famille pour des prestations gratuites de travail ou de service. L'entraide se caractérise par une aide ou une assistance solidaire effectuée de manière occasionnelle et spontanée, en dehors de toute rémunération et de toute contrainte. Lorsqu'elle est réalisée dans un cadre familial, l'entraide se limite généralement au cercle familial proche. Pour autant, les liens de parenté ne sont pas incompatibles avec l'existence d'un contrat de travail. En effet, l'aide apportée ne doit être ni durable ou régulière, ni accomplie dans un état de subordination, ni se substituer à un poste de travail nécessaire au fonctionnement normal d'une entreprise ou d'une activité professionnelle. Les tribunaux ont ainsi considéré que le recours par un exploitant de débit de boissons à son fils et à la compagne de celui-ci excédait la notion d'entraide familiale et caractérisait une situation d'emploi salarié non déclaré (Cass. Crim., 21 mars 2000, n° 99-85105). Il en va de même s'agissant d'un exploitant d'un café-tabac ayant sollicité sa fille pour le service de la clientèle (Cass. Crim., 3 juillet 1996, n° 95-81288). De même, l'emploi de ses enfants mineurs pour l'ouverture d'un magasin d'articles divers le dimanche par un gérant n'a pas été admis comme relevant de l'entraide familiale (CA Angers, 28 septembre 1994). Ainsi, si les relations entre des membres d'une même famille peuvent justifier une aide spontanée, désintéressée et libre, cette prestation de travail ou de service peut cependant, selon les conditions de son accomplissement, établir l'existence d'un contrat de travail dès lors que les critères du salariat, déterminés par le juge, sont réunis. C'est notamment le cas lorsqu'un lien de subordination caractérise la relation entre un travailleur et un employeur (Cass. Soc., 13 novembre 1996, Société générale c/URSSAF de Haute-Garonne). Ces dispositions ont été rappelées dans une lettre-circulaire de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) du 24 juillet 2003.



- Député de l'Allier
- Secrétaire de la Commission des affaires sociales
- Vice-président du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques
- Coprésident de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale
- Président du groupe d'études appellation d'origine
- Vice-président du groupe d'études agro-alimentaire et filière agricole - élevage
- Membre du groupe d'études laïcité - pénibilité du travail et maladies professionnelles
- Membre du Conseil régional (Auvergne)

Pensez-vous que l'apprentissage est une bonne solution pour répondre au chômage des jeunes ?

Nous sommes très attachés à l'apprentissage qui est une excellente formule alliant formation et insertion professionnelle. Il donne au jeune une première expérience du monde du travail très précieuse pour lui mettre le pied à l'étrier.

Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une découverte. Les régions déploient beaucoup de moyens pour soutenir et développer l'apprentissage. Leurs dépenses liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage ont doublé depuis 2004 pour s'élever à 4,4 milliards d'euros en 2009.

Ces partenaires essentiels que sont les régions sont curieusement absents du discours gouvernemental qui prétend pourtant remettre l'apprentissage à l'honneur.

Comment réagissez-vous à la proposition de loi Cherpion sur l'alternance et l'apprentissage ?

La proposition de loi Cherpion présente des mesures d'importance très inégale. Elle aurait gagné à être rédigée en concertation avec les partenaires sociaux, voire après le résultat de leur négociation, si nécessaire.

S'agissant de la création d'une « carte étudiant des métiers », pourquoi ne pas tout simplement délivrer aux jeunes en formation que sont les apprentis une carte d'étudiant leur permettant d'avoir accès aux restaurants universitaires et aux autres avantages dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur ?

Prisonnier des annonces du président de la République, le gouvernement affiche une posture volontariste, notamment sur le taux d'alternants en entreprise et sur la contribution supplémentaire à l'apprentissage. Il veut faire baisser les statistiques du chômage, quitte à sacrifier la qualité de la formation.

Sa démarche porte en germe une dévalorisation de l'accompagnement notamment par la réduction de 5 à 3 ans de la durée d'expérience des maîtres d'apprentissage.

Quelles sont vos propositions pour lutter contre l'exclusion des jeunes du système scolaire ?

Les jeunes « décrocheurs » ne sont pas tous dans la même situation. Il faut donc apporter une réponse adaptée à chacun. Par exemple un emploi aidé assorti d'une formation professionnelle permet de se maintenir dans une logique d'insertion et de donner une « nouvelle chance » au jeune.

La valorisation des acquis dans le cas d'un jeune qui aurait abandonné sa formation, de même qu'un système permettant de reprendre de manière ciblée des modules manquants, sont indispensables. La lutte contre l'illettrisme de certains jeunes décrocheurs doit être une priorité avec la mise en place d'une formation dispensant les savoirs de base.

Nous créons également des tuteurs référents spécialement dédiés à la lutte contre l'exclusion scolaire ou chargés d'accompagner les jeunes sans qualification, de les orienter et de les aider à faire leurs premiers pas professionnels.

Quelles mesures proposez-vous pour simplifier la vie des entreprises artisanales ?

Nous avons des propositions pour simplifier les procédures administratives, responsabiliser les banques et faire participer les collectivités territoriales afin d'améliorer l'accès au crédit, faciliter les coopérations par bassin d'emploi pour permettre de répondre plus facilement à des appels d'offre en commun.

Nous proposons également de revenir sur le statut d'auto-entrepreneur qui met en difficulté un grand nombre d'artisans.

On peut également évoquer la création d'une agence des TPE-PME de moins de 20 salariés pour des missions allant de l'assistance juridique, fiscale ou comptable à la veille technologique.

Que pensez-vous du vote des députés prévoyant un devis type pour les chirurgiens-dentistes qui distingue le prix de la prothèse de celui des prestations ?

Cette disposition va dans le sens d'une meilleure transparence et nous avons demandé que soit indiqué le prix d'origine de la prothèse. Le véritable problème reste celui de l'accès aux soins. Aujourd'hui, c'est en matière de prothèses dentaires qu'on observe le plus fort taux de renoncement aux soins, car les patients n'ont plus les moyens de payer. C'est sur ce point qu'il faut agir.

L'APCMA ET LE PARLEMENT

Directeur
de la publication
Alain Griset
Rédacteur en chef
François Moutot
Rédaction
Béatrice Saillard
Jean-Charles Rosier
Contact
saillard@apcm.fr

Assemblée Permanente
des Chambres de
Métiers et de l'Artisanat
12 avenue Marceau
75008 Paris
Tél. 01 44 43 10 00
Fax 01 44 43 10 85
www.artisanat.fr